



Mon père soustrait de ma part la donation de mon fils

Par **nine2512**, le **08/07/2011 à 14:09**

Bonjour,

J'ai 2 enfants et mon père souhaite faire à l'un d'eux une donation de 60000 euros. Cette donation viendrait se déduire de ma part d'héritage à son décès, de façon à ne pas désavantager ma soeur qui est célibataire et sans enfants. Sa façon d'organiser cette donation est-elle légale (mon fils n'a rien et il me soustrait 60000 euros de ma part) ??

Merci pour votre réponse.

Par **Domil**, le **08/07/2011 à 14:13**

S'il y a deux enfants, votre père peut faire ce qu'il veut d'un tiers de son patrimoine : le laisser au voisin, à une asso ou s'en servir pour compenser la donation faite à votre enfant.

Donc oui, par testament, il peut rétablir l'équilibre